

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2957

22 novembre 2013

SOMMAIRE

A&A Corporation S.à r.l.	141936	Fedup S.à r.l.	141899
Carina Property S.à r.l.	141891	Fenster Mersch S.A.	141895
Carisma IS SA	141891	Fenster Mersch S.A.	141895
Cashflux	141891	Feral Conseils S.A.	141894
CBC S.à r.l.	141890	Field Holding S.A., SPF	141895
CBRail S.à r.l.	141891	Figeac Consulting S.A.	141895
Cornelia Investment S.A.	141896	Flair Lux House S.à r.l.	141899
CPF Trading S.à r.l.	141896	Floralie S.à r.l.	141898
Creo Investments S.à r.l.	141896	Fortezza S.à r.l.	141894
CS Energy SICAV-SIF	141895	GCB Coal Holding S.A.	141893
D.A. Constructions S.à r.l.	141896	Harsco International Finance B.V. S.à r.l.	141901
DePatron Consultancy S.à r.l.	141897	Hector S.A.	141898
Diddeleng factory	141933	Helvetia Communication Participations S.A.	141898
Dingle S.A.	141896	HRS Asset Management S.à r.l.	141898
Doduco S.à r.l.	141897	HSBC Amanah Funds	141897
Downloadius	141897	Imara Investments Holding II & Co (Hexa- gone) SENC	141901
Edinvest S.A.	141893	Immofin Two S.A.	141900
Electro Viaduc S.à r.l.	141893	INEOS Luxembourg II S.A.	141900
Elkin Holding S.A., SPF	141893	INEOS Luxembourg I S.A.	141900
Engfox S.A.	141892	Intelectia Capital Luxembourg, S. à r.l.	141900
Epicea Finance S.A.	141892	IP Network International S.A.	141899
Equimat-Lubrilux S.à r.l.	141892	Jade Management Holding S.à r.l.	141890
Eucico SPF S.A.	141894	Jade Portfolio 2 S.à r.l.	141890
Euroconsumers S.A.	141892	Lux-Forst S.à r.l.	141936
Euroengineering S.à r.l.	141891	Matka Invest S.à r.l.	141917
Euro-Fina S.A.	141892	Merck Chemicals Holding S.à r.l.	141914
European Cooling 2 S.à r.l.	141920	NL Europe S.A.	141936
Excellux S.à r.l.	141894	Quartil S.à r.l.	141930
Excelsius Group S.A.	141894	Value Finder S.A.	141932
Fashion and Cosmetics Isabelle T	141899		
Fauveluxe S.à r.l.	141935		
FCA Software Media Lux Div S.à r.l.	141899		

Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.449.211,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.859.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 17 octobre 2013, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M, Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

En outre, l'un des gérants de la société, à savoir, Monsieur Michel VAUCLAIR, a désormais l'adresse suivante:

- 6, New Street Square, Suite 1200, EC4A 3BF Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Pour JADE Management HOLDING SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013146162/20.

(130178391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.100,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 17 octobre 2013, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M, Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Pour JADE PORTFOLIO 2 SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013146164/18.

(130178615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.306.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Le siège social actuel de Centralis Group S.A., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146604/16.

(130179720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Cashflux, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 159.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASHFLUX

Référence de publication: 2013146603/10.

(130179282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

CBRail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.933.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CBRAIL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013146605/12.

(130179147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Carisma IS SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.976.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013146600/10.

(130179181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Carina Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARINA PROPERTY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013146599/13.

(130179378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Euroengineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 69.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146692/9.

(130179183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013146691/12.

(130179293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 20.882.

Les statuts coordonnés au 16/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/10/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013146690/12.

(130179422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Equimat-Lubrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 58.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/10/2013.

Référence de publication: 2013146687/10.

(130178971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Epicea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 74.137.

Il convient de noter que:

- Monsieur Ivo Hemelraad a présenté sa démission en tant qu'administrateur avec effet au 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013146686/10.

(130179159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Engfox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 175.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146685/10.

(130179281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Electro Viaduc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 6-10, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 22.564.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 30 septembre 2013, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 12.400,00 €, représenté par 500 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Giovanni LADENER, demeurant à L-5828 Fentange, 19, rue Gewaennchen	260 parts sociales
Monsieur Bruno Alexandre DA SILVA GONCALVES, demeurant à L-4831 Rodange, 200, route de Longwy	240 parts sociales
Total: cinq cents parts sociales	500 parts sociales

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour extrait conforme
ELECTRO-VIADUC SARL

Référence de publication: 2013146682/17.

(130179709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Elkin Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.816.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELKIN HOLDING S.A., SPF
Société Anonyme

Référence de publication: 2013146683/11.

(130179377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Edinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.771.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146679/10.

(130179753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

GCB Coal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.902.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 12 septembre 2013 que:

- Fiduciaire Grand Ducale S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie, a démissionné aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société,
- A été nommée aux fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, pour une durée de un an jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2014, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146752/16.

(130179460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146701/9.

(130179045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Excelsius Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.962.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146695/10.

(130179071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Excellux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 100.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/10/2013.

Référence de publication: 2013146694/10.

(130178970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Eucico SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.854.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUCICO SPF S.A.

A. VIGNERON / CH. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013146688/12.

(130179658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Feral Conseils S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.223.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 2 février 2005 entre le domiciliataire, la société CDCM LUXEMBOURG S.à.r.l. (R.C. Luxembourg B 81524), avec siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et la société FERAL CONSEILS S.A. (R.C. Luxembourg B 106223) est dénoncé avec effet immédiat.

La convention de domiciliation prend donc fin ce 18 octobre 2013

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

CDCM Luxembourg S.à.r.l.

Frédéric Cipolletti

Référence de publication: 2013146718/13.

(130179010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Field Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FIELD HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2013146720/11.

(130178950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Figeac Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 46.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146721/9.

(130179583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Fenster Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 2A.

R.C.S. Luxembourg B 101.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146717/10.

(130179312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Fenster Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 2A.

R.C.S. Luxembourg B 101.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146716/10.

(130179304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

CS Energy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013146625/14.

(130179210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

CPF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 120.983.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18/10/2013.

Référence de publication: 2013146623/10.

(130179382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146621/12.

(130179303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Creo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 96.770.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée CREO INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96770.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146624/12.

(130178896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

D.A. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 155.666.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146627/10.

(130179393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Dingle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.374.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Derek Paul O'REILLY, administrateur de la Société, est la suivante: 5th Floor, Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146632/10.

(130179224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

DePatron Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 153.050.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013146631/12.

(130179022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.047,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146638/11.

(130179082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Downloadius, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.297.

—
EXTRAIT

L'associé unique Mobillix a changé de dénomination suite à un acte notarié en date du 26 août 2013 et est désormais dénommé Mogenio avec effet au 26 août 2013.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Downloadius

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013146639/15.

(130179367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

HSBC Amanah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avanches.
R.C.S. Luxembourg B 74.964.

—
EXTRAIT

Les administrateurs de HSBC Amanah Funds ont décidé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 25 juin 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur James Boucher (demeurant à l'île Maurice, CyberCity 18, Ebene) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 21 juin 2013,

- de co-opter Monsieur Dean Lam (demeurant à l'île Maurice, CyberCity 18, Ebene) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 25 juin 2013 en remplacement de Monsieur James Boucher.

Pour HSBC Amanah Funds

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013146784/16.

(130179510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.344.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/10/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013146783/11.

(130179058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.687.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, administrateur de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique),
demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013146771/15.

(130179212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Hector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 24.288.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013146770/13.

(130179565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Floralie S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 octobre 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Ritsaert TRAMPE a démissionné de son mandat de gérant.
3. Le nombre des gérants a diminué de 4 (quatre) à 2 (deux).

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLORALIE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146726/15.

(130179606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Flair Lux House S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.287.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146725/9.

(130179169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

FCA Software Media Lux Div S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.127.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146710/10.

(130179566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Fashion and Cosmetics Isabelle T, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 244, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.786.

Monsieur Claude Cahen démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013146706/11.

(130179647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Fedup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Würth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 96.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146711/9.

(130179538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 114.002.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 Octobre 2013, que:

L'Assemblée générale décide de nommer, sur proposition du Conseil d'administration, Messieurs Andreas FISCHER et Rhys NÔLKE, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, comme administrateurs supplémentaires, pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146818/15.

(130179737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Intelectia Capital Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.401.

Le siège social de la société INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SARL.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse,

R.C.S. Luxembourg B153401, a été dénoncé avec effet immédiat le 17 octobre 2013.

En date du 17 octobre 2013, la société ADEPA CORPORATE & TRUST SàRL a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation datée du 26 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146811/13.

(130178933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

INEOS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.194.

Le bilan consolidé de la société INEOS Group Holdings S.A., maison mère de la société INEOS Luxembourg II S.A., au 31 décembre 2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013146809/12.

(130179011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

INEOS Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.195.

Le bilan consolidé de la société INEOS Group Holdings S.A., maison mère de la société INEOS Luxembourg I S.A., au 31 décembre 2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013146808/12.

(130179012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

ImmoFin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.673.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 08 juillet 2013

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'Administrateur de la Société IMMOFIN, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2019.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de Commissaire de la Société A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146791/17.

(130179017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Imara Investments Holding II & Co (Hexagone) SENC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.826.

—
EXTRAIT

L'associé de la Société, ci-après dénommé:

- IMARA Investments Holding II S.à r.l. a transféré son siège social du 35, Avenue Monterey, L-2163 au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet du 1^{er} septembre 2013.

Le gérant de la Société, ci-après dénommé:

- IMARA Investments Holding II S.à r.l. a transféré son siège social du 35, Avenue Monterey, L-2163 au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet du 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146790/17.

(130179123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Harsco International Finance B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 180.812.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of September,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Harsco International Finance B.V., a private company with limited liability with registered office in Amsterdam, Netherlands, and with principal establishment and effective place of management at Harsco House, Regent Park, 299 Kingston Road, Leatherhead, Surrey KT22 7SG, United Kingdom, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 17210581 (the "Company"), The Company was incorporated pursuant to a deed of Mr. P.G. van Druten, notary public residing in Amsterdam, Netherlands, dated August 22, 2007.

There appeared:

Harsco International Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 180.322, and having a share capital twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), represented by Alexandre Fink and John Sweeney in their capacity as Managers A, (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 24, 2013.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Sole Shareholder requested the notary to record:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company.

II. the ratification of the resolutions taken by the managers of the Company on September 24, 2013, which resolved, among others, (i) to transfer the principal establishment and effective place of management of the Company from the United Kingdom to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the principal establishment and effective place of management from the United Kingdom to Luxembourg as of September 25, 2013, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

III. that the agenda of the Meeting was the following:

1. Transfer of the principal establishment and effective place of management of the Company from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg.

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Harsco International Finance B.V. S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from

the transfer of the principal establishment and effective place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as of September 25, 2013.

3. Approval of the financial statements of the Company as of September 25, 2013.

4. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

5. Confirmation of the mandates of the existing managers of the Company.

6. Setting of the principal establishment and effective place of management of the Company at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

7. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the principal establishment and effective place of management of the Company from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg as of September 25, 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Harsco International Finance B.V. S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder approved the financial statements of the Company as of September 25, 2013. From these financial statements, based on generally accepted accountancy principles, it appears that as of September 25, 2013, the net asset value of the Company amounts to at least eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-).

Said financial statements, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which shall henceforth be worded as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. Unless the context otherwise requires, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Harsco International Finance B.V. S.à r.l.
Company Law	means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholder(s).
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of Shareholders of the Company, in application of Article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	has the meaning given to it in Article 11.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the register of Shareholders of the Company as the only holder of the Shares from time to time, in application of Article 185 of the Company Law.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Harsco International Finance B.V. S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the incorporation, acquisition, holding, management, supervision and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies, and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, financing, development, management and control of any company and/or enterprise as well as provide advice and render services to companies and/or enterprises with which the Company forms a group and to third parties. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities without having obtained the required authorization. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, (promissory) notes, debentures, evidence of indebtedness or any kind of debt or equity securities, as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned.

The Company may finance business and companies and may lend and raise funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit, as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person (including third parties), the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate, movable property and currencies) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it. For the avoidance of doubt, the Company may also acquire, manage exploit and dispose registered property and items of property in general.

The Company may trade in currencies, securities and items of property in general. It may furthermore develop and trade in patent, trade marks, licenses, know how and other industrial property rights. The Company may perform any activity of industrial, financial or commercial nature as well as everything pertaining to the foregoing, relating thereto or conducive thereto, all in the widest sense of the word.

Art. 4. Duration of the company. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The Company's registered office is established in Amsterdam, Netherlands. The Company shall have its principal establishment and effective place of management in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below. The principal establishment and effective place of management may be transferred within the boundaries of the municipality of Dudelange, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its main office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the main office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such

transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers including a category A Manager and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company is reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the general meeting. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

In these Articles, decisions made, or powers exercised, by the General Meeting refer to decisions made, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 11. Annual general meeting - Other General meetings. In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on June 30 of every year at 2 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the register of Shareholders) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Circular Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding. Once executed, they will be valid and binding in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Circular Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

Art. 12. Convening notices, Quorum, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Circular Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of subscribed share capital represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s), including category A Manager (s) and category B Manager(s) who need not be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

Managers are appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 14. Meetings of the board. The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other present and/or represented Managers will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, need not be a Manager.

The Chairman, or any two (2) Managers, call(s) the meetings of the Board, which shall take place at the location indicated in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

No written convening notice is required (i) if all Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

The written convening notice may be waived by written consent of each Manager, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members are present and/or represented, including at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including via means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented, including at least one (1) category A Manager and one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolution(s) of the Board may, in emergency situations or where other exceptional circumstances so require, be passed in writing. Such written resolution(s) shall consist of one (1) or more documents containing the resolution(s) signed by each Manager, and to which a manual or electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. The date of the resolution(s) will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the board or Minutes of resolutions of the sole manager. Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the Company's registered office.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers, including a category A Manager and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Powers of the board/sole manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who need not be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board may appoint a person, who need not be a Shareholder and/or a Manager, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any other entity when required by its local law. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person, who need not be a Shareholder, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any entity when required by its local law. This permanent representative, whose acts in its capacity as member of the management board of any such entity will bind the Company, shall act in the name and on behalf of the Company and with all discretion.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorized to appoint a person, who need not be a Manager, in order to perform specific functions within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of one (1) category A Manager and of one (1) category B Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of Article 17 above, and only within the limits of that function.

Art. 19. Liability of the manager(s). The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

Art. 22. Annual accounts. The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in Article 6 of the Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The Annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate object and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the auditor of the Company (if any) has stated in his/her/its report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager, that conditions (i) and (ii) above have been met;

(iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, where applicable, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon the request of the Company, to refund the excess to it.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed by the General Meeting deciding said liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realization of assets and payment of debts will be distributed to Shareholders in proportion to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into from time to time by the Shareholders."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm the mandates of the existing managers of the Company who have been appointed for an undetermined period, and to classify them as category A and category B managers, as follows:

(a) the following manager of the Company shall be classified as category A manager:

- Johannes Gregorius Alphons Marie Jansen, born on March 26, 1962 in Heino, Netherlands, with professional address at 350 Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011, United States of America;

(b) the following managers of the Company shall be classified as category B managers:

- John Joseph Sweeney, born on October 4, 1952 in Glasgow, Scotland, with professional address at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Katarzyna Jolanta Ciesielska, born on May 20, 1982 in Lodz, Poland, with professional address at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Alexandre Charles Frederic Fink, born on June 29, 1970 in Haguenau, France, with professional address at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to set the principal establishment and effective place of management of the Company at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,

Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Harsco International Finance B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son établissement principal et son administration centrale à Harsco House, Regent Park, 299 Kingston Road, Leatherhead, Surrey KT22 7SG, Royaume-Uni, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 17210581

(la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié de M. P.G. van Druten, notaire résidant à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 22 août 2007.

A comparu:

Harsco International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L 3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 180.322 et ayant un capital social de douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-), représentée par Alexandre Fink et John Sweeney en leurs qualités de Gérants A (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que la ratification des résolutions prises par les gérants de la Société le 24 septembre 2013, qui ont décidé, entre autres, (i) de transférer l'établissement principal et administration centrale de la Société du Royaume-Uni au Luxembourg et (ii) de fixer la date effective du transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale du Royaume-Uni au Luxembourg au 25 septembre 2013, conformément aux dispositions des lois et règlements luxembourgeois régissant le statut d'une personne morale, poursuivie sans discontinuité conformément à ces lois.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Adoption par la société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'Harsco International Finance B.V. S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à compter du 25 septembre 2013.

3. Approbation des comptes de la Société en date du 25 septembre 2013.

4. Modification et refonte des statuts de la Société, afin de les conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

5. Confirmation des mandats des gérants existant de la Société.

6. Fixation de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

7. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer l'établissement principal et l'administration centrale de la Société du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg à compter du 25 septembre 2013.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'Harsco International Finance B.V. S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et à compter de la date du présent acte sera soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique a approuvé les comptes de la Société en date du 25 septembre 2013. Selon ces comptes, sur base des principes comptables généralement acceptés, il ressort qu'en date du 25 septembre 2013, la valeur de l'actif net de la Société s'élève à au moins dix-huit mille Euro (EUR 18.000,-).

Ces comptes, signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. À moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale de(s) (l') Associé(s).

Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteur unique des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil Gérants	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés. signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	prend la signification donnée à ce terme à l'article 11.
Société	signifie Harsco International Finance B.V. S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés au fil du temps.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «Harsco International Finance B.V. S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la constitution, l'acquisition, la détention, la gestion, la supervision et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au financement, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise, elle peut ainsi fournir des conseils et rendre des services aux sociétés et/ou entreprises avec lesquelles la Société forme un groupe et à des tiers. Pour éviter tout doute, la Société ne peut mener aucune activité régulée sans avoir obtenu l'autorisation préalable requise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissance de dettes ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs, ainsi que conclure des contrats en lien avec ce qui précède.

La Société peut financer des entreprises et des sociétés et peut prêter et lever des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées, ainsi que conclure des contrats en lien avec ce qui précède.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister de toute autre manière toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne (y compris des tiers), consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations et transactions (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières, immobilières, et sur des devises) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci. Pour lever tout doute, la Société peut également acquérir, gérer, exploiter et disposer de biens inscrits et de tous biens en général.

La Société peut commercer en devises, instruments financiers et en biens en général. Elle peut également développer et faire le commerce de brevets, marques de commerce, licences, savoir-faire et autres droits de propriété industrielle.

La Société pourra exercer toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale, ainsi que tout ce qui concerne ce qui précède, y afférent ou en découlant, le tout au sens le plus large du terme.

Art. 4. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Amsterdam, Pays-Bas. L'établissement principal et l'administration centrale de la Société sont établis à Dudelange, Luxembourg. Il peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. L'établissement principal et l'administration centrale peuvent être transférés par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique, dans les limites de la commune de Dudelange.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège principal, ou la communication aisée entre le siège principal de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans ce cas, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille Euro (EUR 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

Art. 7. Parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur.

La Société peut se baser sur la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants dont un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

Art. 8. Cession de parts sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Associés. La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 11. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale annuelle. Elle se tient le 30 juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger.

Les autres Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Circulaires des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Circulaires des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont conservés au siège social de la Société.

Art. 12. Avis de convocation, Quorum, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Circulaires des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute Assemblée Générale sont envoyées, par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, à chaque Associé, à son adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre d'Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), incluant des Gérant(s) de catégorie A et des Gérant(s) de catégorie B Associé(s) ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront ensemble le Conseil.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Réunion du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, peut mais ne doit pas être Gérant.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute réunion du Conseil sont envoyées à chaque Gérant vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion.

La réunion peut être tenue sans convocation préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant au lieu et heure prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée comprenant au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une résolution du Conseil peut, en cas d'urgences ou lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, être adoptée par écrit. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant, manuellement ou par signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise). La date de la résolution sera alors la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil et Procès-verbaux des Résolutions du gérant unique. Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et tenus au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux des réunions sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants incluant un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Art. 16. Pouvoirs du conseil/Gérant unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui relève de la gestion journalière et des affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. Ce représentant permanent, dont les actes en sa qualité de membre du conseil d'administration de cette entité engageront la Société, agira au nom et pour le compte de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques dans la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique).

La Société est également engagée par la signature unique de toute personne ou la signature conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée délégué à la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus, et seulement dans les limites de cette fonction.

Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s), en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Chaque Gérant n'est qu'un agent autorisé et n'est donc responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Surveillance. Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse, dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés, les comptes annuels de la Société et un inventaire à la fin de chaque exercice social.

Chaque Associé peut inspecter l'inventaire et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé à l'article 6 des Statuts de temps à autre et devient à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale Annuelle décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut, dans les limites de la Loi sur les Sociétés, décider de manière discrétionnaire de payer des dividendes de temps à autre, en prenant en compte l'objet et la politique de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année pour laquelle des comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a constaté dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de celle-ci, en rembourser l'excédent à la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation sera, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.»

141914

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confirmer les mandats des gérants existants de la Société qui ont été désignés pour une période indéterminée, et de les classer en gérants de catégorie A et de catégorie B, comme suit:

(a) le gérant de la Société suivant sera classifié comme gérant de catégorie A:

- Johannes Gregorius Alphons Marie Jansen, né le 26 mars 1962 à Heino, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 350 Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011, États-Unis d'Amérique;

(b) les gérants de la Société suivants seront classifiés comme gérants de catégorie B:

- John Joseph Sweeney, né le 4 octobre 1952 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Katarzyna Jolanta Ciesielska, née le 20 mai 1982 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Alexandre Charles Frédéric Fink, né le 29 juin 1970 à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de fixer l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Unique et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45006. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144173/739.

(130176211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Merck Chemicals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.715.

In the year two thousand and thirteen, on fourth day of the month of October,
before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Merck Holding Ltd., a company incorporated under the law of United Kingdom, having its registered office at Bedfont Cross Stanwell Road, Feltham, Middlesex, TW14 8NX, United Kingdom, registered with the UK Companies House under number 8531583 ("Sole Member"),

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 4, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Merck Chemicals Holding S.à r.l., with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 24th 2013, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 22 July 2013, number 1756, page 84256 and registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177.715 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended on 3 June 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 20 July 2013, number 1748, page 83859.

II. The Company's share capital is set at thirteen thousand five hundred Euros (EUR 13,500), represented by thirteen thousand five hundred (13,500) Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following decisions:

First decision

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital to the extent of sixteen thousand six hundred forty-five Euros (EUR 16,645), so to raise it from its current amount of thirteen thousand five hundred Euros (EUR 13,500) to thirty thousand one hundred forty-five Euros (EUR 30,145) by the creation and issuance of sixteen thousand six hundred forty-five (16,645) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares") vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The Sole Member resolves to number the New Shares from 13,501 to 30,145.

Subscription - Payment

(i) Merck Holding Ltd., prenamed, declares to subscribe for sixteen thousand six hundred forty-five (16,645) New Shares numbered from 13,501 to 30,145, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of four hundred ninety-four million six hundred thirty-nine thousand four Euros and eighty-six cents (EUR 494,639,004.86) (composed of sixteen thousand six hundred forty-five Euros (EUR 16,645) of share capital and of four hundred ninety-four million six hundred twenty-two thousand three hundred fifty-nine Euros and eighty-six cents (EUR 494,622,359.86) of share premium);

(ii) to fully pay up the subscription price of the above New Shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares") for a total amount of four hundred ninety-four million six hundred thirty-nine thousand four Euros and eighty-six cents (EUR 494,639,004.86).

Description of the contribution

The Contributed Shares consist of the following assets:

- six million four hundred twenty-nine thousand seven hundred twelve (6,429,712) class B shares numbering from 700,488 to 7,130,199 with a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, in the share capital of Millipore International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under the number B 148.420 with a share capital of EUR 196,422,930 (one hundred ninety-six million four hundred twenty-two thousand nine hundred thirty Euros), and valued at four hundred ninety-four million six hundred thirty-nine thousand four Euros and eighty-six cents (EUR 494,639,004.86)

Evaluation

The aggregate value of the Contributed Shares is four hundred ninety-four million six hundred thirty-nine thousand four Euros and eighty-six cents (EUR 494,639,004.86).

Such evaluation has been approved by the board of Managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 October 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contributed Shares has been given by to the undersigned notary.

The Sole Member, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second decision

As a consequence of the foregoing decision and further to the increase in capital referred to above, the appearing party resolves to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **5.1.** The corporate capital is set at thirty thousand one hundred forty-five Euros (EUR 30,145) represented by thirty thousand one hundred forty-five (30,145) Shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

141916

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present member's meeting are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois d'octobre,
par-devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

Merck Holding Ltd., une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Bedfont Cross Stanwell Road Feltham, Middlesex, TW14 8NX, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés britannique (UK companies House) sous le numéro 8531583 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante représentant la totalité du capital social requiert le notaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée, constituée et existant au Grand-Duché du Luxembourg sous le nom Merck Chemicals Holding S.à r.l., ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 juillet 2013, numéro 1756, page 84256 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.715 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 3 juin 2013 suivant un acte reçu par le notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 juillet 2013, numéro 1748, page 83859.

II. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents Euros (13.500 EUR), représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

La partie comparante, agissant par son représentant légal, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première décision

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize mille six cent quarante-cinq Euros (16.645 EUR) pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents Euros (13.500 EUR) à trente mille cent quarante-cinq Euros (30.145 EUR) par la création et l'émission de seize mille six cent quarante-cinq (16.645) Parts d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts»), bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts existantes.

L'Associé Unique décide de numéroter les Nouvelles Parts de 13.501 à 30.145.

Souscription - Libération

(i) Merck Holding Ltd., précitée, déclare souscrire aux seize mille six cent quarante-cinq (16.645) Nouvelles Parts de la Société numérotées de 13.501 à 30.145, d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent trente-neuf mille quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (494.639.004,86) composé de seize mille six cent quarante-cinq Euros (16.645 EUR) de capital social et de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent vingt-deux mille trois cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt-six centimes (494.622.359,86 EUR) de prime d'émission;

(ii) libérer intégralement le prix de souscription des Nouvelles Parts ci-dessus par un apport en nature (les «Parts Apportées») d'une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent trente-neuf mille quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (494.639.004,86).

Description de l'apport

Les Parts Apportées se composent des actifs suivants:

- six millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent douze (6.429.712) parts sociales de catégorie B numérotées de 700.488 à 7.130.199 d'une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, du capital social de Millipore International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.420 avec un capital social de cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente Euros (196.422.930 EUR) et évaluées à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent trente-neuf mille quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (494.639.004,86).

Evaluation

La valeur totale des Parts Apportées est de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent trente-neuf mille quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (494.639.004,86).

Cette évaluation a été approuvée par le Conseil de Gérance de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport datée du 4 octobre 2013, qui sera annexée à cet acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec ledit acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des Parts Apportées a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique, précitée, déclare que:

- il est seule propriétaire sans restriction des Parts Apportées et a le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Parts Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième décision

Comme conséquence de la décision précédente et suite à l'augmentation de capital susmentionnée, la partie comparante, a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente mille cent quarante-cinq Euros (30.145 EUR), représenté par trente mille cent quarante-cinq (30.145) parts sous formes nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ la somme de sept mille Euros (7.000 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au représentant de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2013. REM/2013/1775. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143622/173.

(130174679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Matka Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 180.754.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

2.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164),

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Victoria Winand, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui données à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MATKA INVEST S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés, que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des ascendants ou à des descendants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l’accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Le décès d’un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n’entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l’unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

Art. 17. L’année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l’inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l’inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d’un fonds de réserve jusqu’à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l’assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n’est pas réglé par les présents statuts, les associés s’en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les personnes comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

1.- La société «CRITERIA S.à r.l.» prénommée,	
cinquante parts sociales	50
2.- La société «PROCEDIA S.à r.l.», prénommée,	
cinquante part sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

La preuve de ce paiement en numéraire d’un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l’article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Par dérogation à l’article dix-sept (17) qui précède, l’année sociale commence aujourd’hui-même pour finir le 31 décembre 2013.

141920

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

b) «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;

c) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire des parties comparantes mentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WINAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12792. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013143637/135.

(130174919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

European Cooling 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.786.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

European Cooling 1 S.À R.L., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 23, 2013, which proxy after having being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

" **1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of European Cooling 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as email attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been all subscribed by European Cooling 1 S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (€ 1,600.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr Davy BEAUCE, Director, born on December 30, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- b) Mr Christophe GAMMAL, Director, born on August 9, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;
- c) Mrs Daphne CHARBONNET, Director, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- d) Mr Michael GOOSSE, Director, born on May 29, 1977 in Libramont, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

e) Mr Paul GUNNER, Director, born on March 5, 1973 in Cassington, United Kingdom, with professional address at 30, Warwick Street, W1B 5AL London, United Kingdom; and

f) Mr Charles BARTER, Director, born on April 5, 1962 in Guildford, United Kingdom, with professional address at 30, Warwick Street, W1B 5AL London, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre.

Par-devant la soussignée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

European Cooling 1 S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

représentée aux fins des présentes par Mme Nathalie MAISSIN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration en date du 23 septembre 2013, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et Dénomination sociale.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de European Cooling 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, deben-

tures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustée ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustées, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, n'importe quels deux Gérants conjointement;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de

s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valable comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables,

mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été toutes souscrites par European Cooling 1 S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Davy BEAUCE, administrateur de sociétés, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - b) Monsieur Christophe GAMMAL, administrateur de sociétés, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;
 - c) Madame Daphné CHARBONNET, administratrice de sociétés, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - d) Monsieur Michaël GOOSSE, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - e) Monsieur Paul GUNNER, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1973 à Cassington, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume Uni; et
 - f) Monsieur Charles BARTER, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume Uni.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2013. LAC/2013/44185. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143394/538.

(130175533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Quartil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.787.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

le deux octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«QUARTO», une société civile de droit français, ayant son siège social à Les Cerfs Volants, Avenue de la Reine May, F-62520 Le Touquet-Paris-Plage, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 403 201 247,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 21 août 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Quartil S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites fixées par la loi. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 15.000.- (quinze mille euros) représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social. Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 150 (cent cinquante) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, la société «QUARTO», prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

141932

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12799. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013143742/112.

(130175543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Value Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 66.981.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «VALUE FINDER S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66981, constituée suivant acte notarié en date du 27 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 18 janvier 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 octobre 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1678 du 22 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société et modification subséquente de l'article 2 premier alinéa des statuts de la Société.

2. Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

3.- Nomination de Monsieur Francesco GIARDINA, résidant au 16, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, à la fonction de liquidateur.

- 4- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 5.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 6.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

De plus, et avec effet immédiat, l'article 2 premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Francesco GIARDINA, né le 9 avril 1967 à Rome (Italie), résidant au 16 rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, C. TERES, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13007. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013144523/76.

(130176106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Diddeleng factory, Société Anonyme.

Siège social: L-3443 Dudelange, 2, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 75.026.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIDDELENG FACTORY avec siège social à L-3443 Dudelange, 2, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le

numéro B 75 026, constituée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 22 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 508 du 17 juillet 2000.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Philippe LEJEUNE, docteur en médecine, demeurant à Tienen (Belgique) qui désigne comme secrétaire Bernadette LANGE, infirmière graduée, demeurant à Tienen (Belgique).

L'Assemblée désigne comme scrutateur Charles-Antoine LEJEUNE, graphiste, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Confirmation par acte authentique de la dissolution de la société, décidée en Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2013, tenue à Tienen en Belgique en présence de tous les actionnaires.

2) Décharge aux administrateurs, respectivement administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

3) Désignation du lieu où seront conservés les livres de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés ainsi que le procès-verbal de Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2013, tenue à Tienen en Belgique.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée confirme la dissolution avec effet au 20 février 2013 la Société aux droits des associés, lesquels se considèrent comme liquidateurs et déclarent reprendre personnellement tous les actifs et passifs même inconnus de la Société.

Les associés-liquidateurs reconnaissent avoir été rendu attentifs par le notaire sur la portée de cette disposition.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs Philippe LEJEUNE, docteur en médecine, demeurant à B-3300 Tienen, 41, Sliksteenvest, Bernadette LANGE, infirmière graduée, demeurant ensemble à B-3300 Tienen, 41, Sliksteenvest et Charles-Antoine LEJEUNE, graphiste, demeurant à L-2266 Luxembourg, 29, rue d'Oradour pour l'exécution de leurs mandats, respectivement à l'administrateur-délégué Philippe LEJEUNE, pré qualifié, pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes Marie-Françoise LEJEUNE, économiste, demeurant à B-3050 Oud-Heverlee, 17, Rozenbergstraat pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à B-3300 Tienen, 41, Sliksteenvest.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits de la société ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lejeune, Lange, Lejeune et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 23 septembre 2013. Relation LAC/2013/43074. Reçu soixante quinze euros. 75.-

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2013144720/62.

(130176967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Fauveluxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.794.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Zorbibe, né le 14 juin 1930, à Alger (Algérie), demeurant à CH-1231 Conches, 20A, Chemin du Velour,

2. Monsieur Edgard Zorbibe, né le 6 mai 1926, à Douera (Algérie), demeurant à CH-1205 Genève, 10, rue Jean Senebier, ici représenté par Monsieur Jean Zorbibe, préqualifié, en vertu d'une procuration générale donnée à Genève, le 6 septembre 2012, dont une copie restera annexée aux présentes.

Les comparants sont les seuls associés de FAUVELUXE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 142.794, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2912 du 5 décembre 2008 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) par l'émission de mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Souscription et Libération

Les associés ayant admis à la souscription Monsieur Jean-David Zorbibe, né le 13 juin 1971 à Boulogne Billancourt (France), demeurant à CH-1231 Conches, 20A Chemin du velours, les mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Edgard Zorbibe, préqualifié:	
Quatre cent cinq parts sociales	405
2) Monsieur Jean Zorbibe, préqualifié:	
Quatre cent cinq parts sociales	405
3) Monsieur Jean-David Zorbibe, préqualifié:	
Trois cent quatre-vingt-dix parts sociales	390
TOTAL: mille deux cents parts sociales	1.200

Toutes les mille deux cents (1.200) part sociales nouvelles sont entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ZORBIBE, E. ZORBIBE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2013. LAC/2013 /43672. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145438/56.

(130177865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Lux-Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.525.

Le soussigné:

- SEYLER Claude, retraité, né à Luxembourg, le 15 novembre 1940, demeurant à Kitschenerwee 6, L-8236 Mamer, directeur commercial

associé de la Société à responsabilité limitée «Luxforst sàrl» a pris acte de la cession de parts intervenue avec effet au 3 juillet 2013 et déclare son accord quant à cette cession.

M. SEYLER Claude, détenteur de 500 parts sociales cède 500 de ses parts à la valeur nominale de EUR 24,79 par part sociale à:

- Monsieur KLEIN Julien, directeur commercial, né à Luxembourg le 9 octobre 1965, demeurant à L-8558 Reichlange, 7a, rue Jean Bernard

A la suite de cette cession, les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.394,70 de la Société à responsabilité limitée «Luxforst sàrl» sont réparties comme suit:

- M. KLEIN Julien 500 parts

- TOTAL 500 parts

Fait à Luxembourg, le 3 juillet 2013.

SEYLER Claude / KLEIN Julien.

Référence de publication: 2013145587/21.

(130177465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

NL Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.091.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 26 septembre 2013

1. L'actionnaire unique, décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur HARDY Guy, né le 22/01/1951 à Châtenay-Malabry (France) et domicilié au 24, Rue de la République F-67130 La Broque (France), avec effet immédiat.

2. L'actionnaire unique, décide de nommer la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l. à sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B45066 au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146245/15.

(130178599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

A&A Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.492.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

A&A CORPORATION S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2013146444/14.

(130179480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.